

Les candidatures doivent être adressées à la Fédération au moins trente (30) jours avant la date fixée pour la désignation soit au plus tard **le 4 février 2021**, par lettre simple, le cachet de la poste faisant foi.

Les candidats présentés par leur Ligue Motocycliste Régionale doivent joindre à leur candidature une attestation de celle-ci certifiant qu'ils ont reçu l'investiture de la Ligue dont ils relèvent et ce au plus tard le **le 4 février 2021**. À défaut, il ne pourra en être fait mention.

Je soussigné(e) : NOM Prénom

Demeurant :

Code Postal : |.....| VILLE :

Adresse mail : Téléphone :

Licence N° : |.....| Club Dépt du club |...|

Déclare être candidat(e) au :

- Comité de Mobilité de la Sécurité Routière** en qualité de membre (1 poste à pourvoir).
- Comité de l'Éducatif et de la Découverte Sportive** en qualité de membre titulaire d'un diplôme, titre à finalité professionnelle ou certificat de qualification conforme à l'article L. 212-1 du Code du Sport (2 postes à pourvoir).
- Comité Motos Classiques et Historiques** en qualité de représentant de la discipline Courses sur Pistes (1 poste à pourvoir).
- Comité Médical** en qualité de membre médecin diplômé ou membre issu des professions paramédicales (1 poste à pourvoir).
- Comité des Professionnels de la Moto** en qualité de :
 - Représentants de sociétés commerciales organisant des compétitions (2 postes à pourvoir).
 - Représentants de sociétés commerciales organisant des loisirs motocyclistes (2 postes à pourvoir).
 - Dirigeant de sociétés commerciales en lien avec le motocyclisme (1 poste à pourvoir).

Fait à le 2021

Signature

Attention : pour être recevable, la candidature doit être adressée par courrier au siège de la Fédération, 74 avenue Parmentier – 75011 PARIS, au plus tard le 4 février 2021, le cachet de la poste faisant foi. Il est toutefois préconisé d'adresser la candidature par Lettre Recommandée avec Avis de Réception.